

## Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

### Signature d'une entente de partenariat entre le CQA et le MQQ

**Montréal, le 13 juin 2016** – Le Conseil québécois d'agrément (CQA) et le Mouvement québécois de la qualité (MQQ), représentés par leurs premiers dirigeants, procédaient le 10 juin dernier à la signature d'une entente de partenariat. Cette entente vise principalement à favoriser les échanges entre les clients des deux organisations dont les missions sont complémentaires par leurs activités en matière de qualité.

#### Entente de partenariat

Dans le cadre de l'entente de partenariat convenue entre le CQA et le MQQ, les échanges entre les deux organisations seront facilités et encouragés principalement en ce qui concerne l'accès à des réseaux de services, de tables de développement et la participation à des événements sur les thèmes de la qualité et des meilleures pratiques d'affaires. À ce titre, certains clients du programme «Milieu novateur» du CQA pourront participer à titre d'exposant au Salon sur les meilleures pratiques d'affaires qui se déroulera le 10 novembre prochain au Palais des congrès de Montréal [www.qualite.qc.ca/salon-mpa/etre-exposant](http://www.qualite.qc.ca/salon-mpa/etre-exposant).



À gauche on aperçoit madame Johanne Maletto, directrice générale du Mouvement québécois de la qualité, et, à droite monsieur Mario Deslongchamps, directeur général du Conseil québécois d'agrément.

Madame Johanne Maletto est heureuse du partenariat qui s’amorce entre les deux organismes. Pour elle, il existe un potentiel de synergie très intéressant qui ne pourra que bénéficier aux clients du MQQ et du CQA. Monsieur Deslongchamps d’ajouter que la complémentarité des deux organisations est un pas dans la bonne direction, soit celle du partenariat. Nous serons en mesure d’aller encore plus loin ensemble, notamment en ce qui concerne le rayonnement des organisations ayant obtenu du CQA la reconnaissance «Milieu novateur» <https://cqaqualite.ca/fr/milieu-novateur>.

### **À propos du MQQ et du CQA**

La mission du Mouvement québécois de la qualité est d’aider les organisations à explorer, partager et implanter les meilleures pratiques de gestion afin qu’elles deviennent les plus performantes au monde dans leurs secteurs d’activités respectifs.

De son côté, la mission du CQA est de certifier publiquement que les exigences de qualité circonscrites sont satisfaites sous chacun de ses programmes qualité (agrément, certification, *Engagement qualité* et Milieu novateur). À cette fin, il soutient les organisations dans leur démarche d’amélioration continue de la qualité des services offerts à la clientèle, développe et maintient un cadre normatif rigoureux et contribue à la réalisation d’approches complémentaires reliées à la qualité des services.

-30-

Source : Conseil québécois d’agrément

**Renseignements :**

André Prévost  
Conseiller aux affaires corporatives  
Conseil québécois d’agrément  
Téléphone : 514 499-6996, poste 260  
Sans frais : 1 866 499-6996, poste 260

Hélène Larose  
Directrice adjointe  
Communications et efficacité opérationnelle  
Mouvement québécois de la qualité  
Téléphone : 514 874-9933, poste 237  
Sans frais : 1-866-874-9933, poste 237